

rappports dont il est question dans la troisième ou quatrième ligne du quatrième alinéa de la lettre.

L'hon. M. Churchill: Non, je n'ai pas reçu les rappports que mentionne la lettre de M^{me} Bienvenue.

M. Caron: Le ministre a reçu une lettre de M^{me} Bienvenue. Quand il en a pris connaissance,—il a dû en prendre connaissance,—il a vu dans le quatrième alinéa que M^{me} Bienvenue avait appris que trois rappports concernant le personnel de la maison canadienne (sauf les membres de la Gendarmerie royale du Canada) avaient été expédiés à Ottawa à son insu.

Je demande au ministre pourquoi il ne parle pas de ces présumés rappports? Il accepte simplement la démission, avec quelques mots aimables, naturellement: "Je désire vous remercier sincèrement de votre collaboration", mais sans faire d'enquête pour voir si la lettre dit vrai. J'estime qu'il est étrange de recevoir une lettre semblable sans enquêter sur un tel rappport pour savoir si quelqu'un du ministère l'a reçu, et d'accepter tout bonnement la démission.

L'hon. M. Churchill: Je n'avais pas songé, monsieur le président, que l'alinéa 4 avait un rappport quelconque avec la démission figurant dans le reste de la lettre sous le titre "conclusions"!

M. Caron: Toute la lettre se rapporte à la démission. Premièrement, M^{me} Bienvenue explique la raison de son mécontentement et dans le dernier alinéa, elle affirme que des rappports ont été dressés sans qu'elle le sache. C'est l'une des raisons de sa démission; il y en a plusieurs autres dans les conclusions ainsi conçues:

2. Notre résidence n'a pas été organisée comme il aurait fallu.

a) Les jeunes gens n'ont aucune salle à leur disposition.

b) Le personnel ne dispose pas de l'espace suffisant parce que trois gendarmes de la Gendarmerie royale du Canada logent avec leurs femmes dans la maison.

c) Il y a une femme, M^{me} Eckert, qui loge à l'étage qui devait être réservé aux jeunes gens.

Voilà toutes les raisons invoquées pour motiver la démission. Le ministre est prié de vérifier si cela est vrai ou non. Pour ma part, si je recevais une lettre de ce genre, j'irais aux renseignements avant de décider de refuser ou non la démission.

L'hon. M. Chevrier: Vu qu'on semble manifester beaucoup d'intérêt à ce propos, pourrais-je proposer au ministre qu'il s'informe auprès de son collègue, l'honorable ministre de la Justice, pour voir s'il existe réellement des rappports comme ceux qu'on signale au paragraphe 4 de la lettre et du document parlementaire. Dans l'intervalle, on pourrait

[M. Bourget.]

laisser la question en suspens jusqu'à ce que le ministre fasse rappport à la Chambre. Je suis sûr que, s'il fait cela, il verra qu'il n'y aura guère d'inconvénient à ce que le crédit soit adopté.

L'hon. M. Pickersgill: Avant qu'on adopte ou qu'on réserve le crédit, monsieur le président, j'aimerais exprimer à quel point j'ai été renversé,—et je suis sûr que d'autres honorables députés ont éprouvé le même sentiment,—d'apprendre que le ministre, sur réception de cette lettre, a accepté la démission en question. Depuis qu'il est ministre, il a accepté plus de démissions que tous les autres membres du gouvernement mis ensemble; pourtant, il déclare qu'au reçu de cette démission, il n'a fait que l'accepter sans étudier les circonstances qui l'ont motivée. Compte tenu de l'importance des postes détenus par de nombreux fonctionnaires qui ont démissionné depuis que le ministre occupe ses fonctions, il me semble que c'est là, de la part du ministre, l'aveu le plus extraordinaire qu'il puisse faire.

L'hon. M. Churchill: L'honorable député n'est pas toujours très exact dans ses déclarations et en l'occurrence il ne l'est pas du tout. J'ai dit que j'avais lu la lettre de démission et en avais conclu qu'elle avait été soumise en toute bonne foi. Je l'ai acceptée, mais je n'ai pas dit une seule fois que je n'avais pas fait procéder à une enquête, comme l'honorable député vient de le dire. A cet égard, ses observations sont tout à fait inexactes et ses affirmations gratuites à propos d'autres démissions doivent être considérées avec tout le mépris qu'on est en droit de professer à l'égard d'observations politiques de ce genre.

Une voix: Mesquin.

L'hon. M. Churchill: La démission de M. McIvor, de la Commission canadienne du blé, était prévue depuis nombre d'années et était motivée par des raisons personnelles. La démission de M. Bennett, de la Commission de l'énergie atomique, avait été soumise à mon prédécesseur au moins un an avant que j'entre en fonctions. D'ailleurs, M. Bennett a eu l'extrême amabilité de la différer à ma demande. J'espère qu'on n'entendra plus de vilaines petites observations comme celles-là sur des démissions.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Pickersgill: Avant que les honorables députés en viennent à la conclusion qu'il convient de traiter mes observations par le mépris, je tiens à préciser que c'est avec beaucoup d'attention que j'ai écouté le ministre. Il m'a certainement donné l'impression,—à moi comme à tous ceux qui siègent